



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 2376

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Philippe Plisson, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Philippe Plisson. Monsieur le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, la réforme des retraites que vous proposez est marquée du sceau de votre politique profondément injuste.

M. Patrick Roy. Oui, injuste !

M. Philippe Plisson. Injuste car le rallongement de la durée du travail de deux ans pénalise encore les salariés les plus modestes qui ont commencé à travailler tôt.

M. Guy Teissier. C'est faux !

M. Philippe Plisson. Injuste car le financement de la mesure ne met les hauts revenus à contribution que pour moins de 15 % du total de l'enveloppe.

Injuste pour les femmes et les précaires dont la vie professionnelle est morcelée et qui seront contraints de travailler jusqu'à soixante-sept ans.

Injuste pour les salariés exerçant des métiers pénibles, qui devront justifier d'un taux de 20 % d'invalidité pour partir à soixante ans.

Injuste pour les fonctionnaires, dont les cotisations augmenteront de 2,7 % alors que vous allez geler leurs traitements.

Injuste pour les jeunes générations, scotchées au chômage, dont le Gouvernement pille le dernier filet de sécurité, créé par la gauche : le Fonds de réserve des retraites.

Après le bouclier fiscal qui exonère les riches de l'effort pour la nation, pourquoi choisissez-vous aujourd'hui, avec la réforme des retraites, de frapper encore les plus humbles de notre société ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Monsieur le député, la réforme proposée par le parti socialiste est, elle, totalement injuste ! Elle répond aux problèmes démographiques par le seul allongement de la durée de cotisation. Or, pour obtenir en 2018 les mêmes économies sur les besoins de financement de nos systèmes de retraite, il faudrait porter la durée de cotisation à quarante-sept ans. Vous sentiriez-vous capable de le faire ? Cela vous semblerait-il juste ?

Je vous fais aussi observer que, pour toute réponse au problème des retraites, vous proposez un matraquage fiscal de l'ensemble de la société,...

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Pour Liliane aussi !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. ...à commencer par les classes moyennes et par les entreprises. C'est une réponse qui ne tient pas debout !

Trouvez-vous juste, monsieur le député, qu'un fonctionnaire ayant la même rémunération et la même retraite qu'un salarié du privé cotise trois points de moins ? Je vous laisse répondre à cette question. Le Gouvernement, lui, y a déjà répondu : nous porterons les cotisations des fonctionnaires au même niveau que celles des salariés du privé. Sur dix ans, l'augmentation des cotisations vieillesse des fonctionnaires sera de 0,28 point chaque année. Il nous paraît normal et juste que chacun cotise de manière égale pour le même montant de pension. De la même façon, ceux qui ont commencé jeunes ...

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Comme Liliane !
M. Éric Woerth, *ministre du travail*. ...auront la possibilité de prendre leur retraite à soixante ans, et ceux qui auront été exposés à la pénibilité ...
Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Comme Liliane !
M. Éric Woerth, *ministre du travail*. ...pourront eux aussi partir à soixante ans, ce que vous n'avez jamais proposé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2376

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 juin 2010